

SUBVENTION AUX TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT ET DE TAILLE DES HAIES

**Attention: La subvention est seulement accordée aux personnes âgées de 75 ans
au moins ou reconnues dépendantes.**

Le demandeur _____
Nom Prénom

Matricule _____
N°

demeurant à _____
N° Rue Code postal et localité

Téléphone _____
Privé Bureau Mobile

Adresse e-mail _____

Compte bancaire _____
Institut bancaire (BIC-Code) N° compte bancaire (IBAN)

La demande de subvention est à introduire au plus tard pour le **premier mars** de l'année suivant celle, pour laquelle la subvention est demandée.

Le montant de la subvention communale s'élève à 10,00 € par heure de travail facturée, sans pouvoir dépasser un montant de 250,00 € par ménage et par an.

Pièces justificatives à joindre à la demande:

1. Facture des travaux mentionnant les heures prestées.
2. Preuve de paiement.

Le cas échéant, un certificat renseignant l'état de dépendance du demandeur.

_____, le _____
Localité Date

Signature: _____

Renvoyer à l'Administration communale de Mamer:

par e-mail: finances@mamer.lu

par courrier: Administration communale de Mamer • Comptabilité générale • B.P. 50 • L-8201 MAMER